

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(14\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Étienne Louis Joseph Quaintenne, 2 février 1874](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Étienne Louis Joseph Quaintenne, 2 février 1874

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 février 1874](#)

Lieu de rédaction28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire[Quaintenne, Étienne Louis Joseph \(1811-\)](#)

Lieu de destinationAnnaba (Algérie)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméSur une proposition par Quaintenne d'une entreprise d'exploitation minière en Algérie : Godin ne veut pas se lancer à la légère ; il informe Quaintenne qu'il laisserait le soin à son fils Émile de conduire l'entreprise après qu'il ait réuni tous les renseignements nécessaires. Godin s'interroge sur le fait que le propriétaire des terrains, un homme très intelligent nommé Besson, n'en ait pas déjà tiré parti, et il se demande avec qui Quaintenne traiterait en Algérie puisque Besson habite en France.

NotesLieu d'expédition : Bône (actuelle Annaba, Algérie) d'après l'index du registre de correspondance.

### Mots-clés

[Ressources naturelles](#)

Personnes citées

- [Besson \[monsieur\]](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieux cités

- [Algérie](#)
- [France](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (14)

Collation4 p. (305r, 306r, 307v, 308r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/03/2023

Dernière modification le 18/09/2023

---

Versailles 2 février 1744 305

Monsieur Guaintenne,

J'ai pris connaissance  
de la lettre que vous avez  
écrite à Guise, mais l'envoi  
que l'on a dû m'en faire  
de l'usine et les correspon-  
dances qui ont dû s'échanger  
à ce sujet m'ont empêché  
jusqu'à ce jour de vous  
répondre. J'ai pris en  
sérieuse considération le  
contenu de vos communi-  
cations, mais je tiens à  
vous dire, sans tarder  
davantage, que je ne suis  
pas homme à précipiter  
une entreprise, comme

votre lettre me le deman-  
dait.

Si je faisais quelque  
chose en Algérie, c'est du  
reste à mon fils que j'en  
laisserais le soin; mais  
je n'entreprendrai rien  
de semblable sans que  
tous les renseignements  
nécessaires me soient  
donnés, et que j'ai étudié  
à l'avance les bases de ce  
qui serait à faire pour  
constituer une entreprise  
sérieuse.

Il ne me paraît pas  
suffisant de faire des recher-  
ches; il faut à l'avance  
savoir ce qu'on ferait  
des mines en cas de succès,  
et comment on en

constituerait l'exploitation. C'est là une grosse affaire dans laquelle je ne pourrais me lancer sans de plus amples renseignements. Déjà je crois savoir que M. Beaton avec lequel vous proposez de traiter, est un homme très-intelligent et connaisseur parfaitement des terrains qu'il a à sa disposition. Il serait surprenant, s'il y a des richesses minières à exploiter, qu'un homme aussi capable n'en ait fait partie. J'ai du reste appris qu'il devait demeurer en France, avec qui pourriez-vous traiter en Algérie.

s'il en est ainsi ?

Il me semble nécessaire  
avant de songer à une  
exploitation minière, de  
s'expliquer sur la possi-  
bilité d'organiser cette  
exploitation. Ce n'est  
qu'après une étude sem-  
blable, si vous étiez dans  
la possibilité de m'aider à  
la faire, que je pourrais  
consentir à songer aux  
bases de cette entreprise,  
et à vous donner les auto-  
risations qui pourraient  
être nécessaires pour agir  
en mon nom, si toutefois  
ce n'est pas en France que les  
premières démarches doivent  
être faites.

Veillez agréer, Monsieur, mes  
civilités empressées

J. G. Goussier